

# Orientations

## Orientation 12. Soutenir une agriculture durable

*L'agriculture constitue une composante majeure de l'économie du territoire, caractérisée par le système de polyculture-élevage. Il valorise au mieux les différents types de terres rencontrées, entre plateaux calcaires, rebords et fonds de vallées. Face aux difficultés économiques et à l'astreinte de travail, ce système tend cependant à se spécialiser vers les grandes cultures. Il entraîne une diminution des surfaces en herbe. On assiste souvent à une conversion de la production laitière vers une production de viande. L'économie des exploitations est largement dépendante des cours mondiaux. La commercialisation se fait sur les produits bruts. La transformation locale et les circuits courts sont peu développés. Hormis la présence de quelques signes officiels de qualité (fromages, crémants...), le territoire et ses productions souffrent d'un déficit d'image et de notoriété. La profession agricole est de plus marquée par un vieillissement de sa population active, un tiers des chefs d'exploitations ayant plus de 55 ans.*

*Les agriculteurs locaux sont de longue date habitués à s'adapter aux potentialités agronomiques contrastées et globalement assez faibles du territoire. Ils sont ainsi conduits à maîtriser leurs charges en raisonnant leurs pratiques. Cependant, compte tenu du relief karstique, les transferts de polluants vers les masses d'eau sont rapides et peu prévisibles, ce qui rend le territoire particulièrement vulnérable aux pollutions diffuses d'origine agricole. Seuls 3% de la Surface agricole utile (SAU) du territoire sont traités avec des techniques de l'agriculture de conservation. Néanmoins, le recours aux techniques culturales simplifiées se développe. 52% des terres arables ne sont pas retournées ou bénéficient d'un travail du sol réduit. La rotation culturale dominante reste la rotation colza-blé-orge. 89% de la SAU cultivée l'est par l'une de ces 3 cultures. L'agriculture biologique concerne aujourd'hui près de 10% des exploitations du territoire et 6% des surfaces (Agence Bio 2017), contre moins de 4% de la SAU en région Grand-Est et Bourgogne.*

La mise en œuvre de la charte vise à décliner localement les politiques nationales en faveur de l'agro-écologie\* et de l'agriculture biologique en lien avec les politiques régionales de développement rural (PDR) et la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie. L'agriculture locale étant représentative de l'agriculture des zones intermédiaires par la nécessité d'exploiter de grandes surfaces pour rentabiliser des productions brutes à faible valeur ajoutée, les exploitants du parc national peuvent jouer un rôle précurseur dans l'élaboration des systèmes agricoles de demain, résilients, innovants et profondément inscrits dans le développement durable. Ils sont sources d'emploi et d'un revenu juste pour ses producteurs. L'accompagnement technique et financier des initiatives de transformation locale des produits est soutenu pour favoriser les retombées locales dans les communes du parc national.

[...]

**Mesure n°2.** Accompagner les systèmes de polyculture-élevage viables et performants

**Mesure n°3.** Soutenir l'agriculture biologique

[...]

[...]

MESURE N°2. ACCOMPAGNER LES SYSTÈMES DE POLYCULTURE-ÉLEVAGE VIABLES ET PERFORMANTS

# Orientations

**Le soutien spécifique à l'activité de polyculture-élevage est prioritaire dans le parc national compte tenu du caractère vertueux qui lui est largement reconnu par la complémentarité des productions animales et végétales. Cependant, face au déclin progressif de l'activité d'élevage sur le territoire, il convient d'accompagner l'évolution des modèles actuels vers davantage d'autonomie et de résilience\* face aux changements climatiques.**

L'autonomie alimentaire des élevages et la valorisation optimisée de l'herbe sont les deux pistes prioritaires à développer au regard des potentialités et particularités des terres agricoles du territoire. Un travail spécifique est mené sur la mise en valeur des prairies permanentes notamment des prairies humides de fond de vallée, qui nécessitent une gestion extensive particulière (cf. orientation 6). La mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité\* - fauche tardive, absence ou limitation de fertilisation et amendements, diminution de la pression de pâturage, gestion conservatoire des éléments fixes du paysage, gestion du parasitisme... - a une influence sur la production fourragère des prairies. Il convient d'accompagner les exploitants qui les mettent en œuvre, sur les conséquences engendrées quant à l'alimentation des troupeaux. Une réflexion globale à l'échelle de l'exploitation est à privilégier, intégrant la complémentarité des différents ateliers.

Les prairies patrimoniales bénéficient de mesures spécifiques en lien avec leur préservation et la recherche de leur bon état de conservation (cf. orientation 5). Les dispositifs d'accompagnement sont déclinés de manière graduelle entre aire d'adhésion et cœur.

Conseil et ingénierie sont mobilisés à destination des agriculteurs du parc national pour les accompagner dans l'évolution de la gestion des prairies, des systèmes alimentaires et des rations. Les exploitants volontaires pour ce type de démarche sont conseillés tout au long de leur réflexion pour aboutir à un projet cohérent avec leurs choix historiques et le contexte local (filières et débouchés).

La transition énergétique des exploitations et ses déclinaisons dans les bâtiments d'élevage est une voie d'évolution des systèmes. Le développement d'énergies renouvelables\* ou la valorisation des effluents (méthanisation, compostage...) sont à soutenir par la réalisation d'audits énergétiques, d'accompagnements techniques et financiers.

Un travail spécifique est mené sur les interactions entre la faune sauvage et la faune domestique. Il s'appuie sur les travaux menés par les Parcs nationaux dans le cadre de la stratégie sanitaire qu'ils développent. Une veille attentive est mise en place pour simplifier les procédures d'alerte et de protection des troupeaux en cas de risque. À l'échelle du parc national, la coopération est renforcée avec les Groupements de défense sanitaire départementaux, les fédérations départementales des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Concernant la reprise et la transmission des exploitations, un travail de mise en réseau est conduit pour favoriser le repérage des cédants et des repreneurs, en lien avec les politiques départementales. L'accès au foncier étant un frein fréquent dans les installations, notamment pour les petits projets hors cadre familial, des actions spécifiques sont menées visant à mettre en œuvre un observatoire foncier et à favoriser les échanges de terre ou les réseaux d'éco-pâturage.

L'image de l'agriculture souffre aujourd'hui de nombreux a priori. Il convient de redonner une image positive au métier d'agriculteur en valorisant les bonnes pratiques et sa participation à la qualité des paysages.

L'ambition à l'échéance de la charte, est de maintenir la SAU dédiée aux systèmes élevage et polyculture-élevage (42% en 2010 d'après le recensement agricole, soit 43 000 ha), afin d'enrayer leur déclin sur le territoire.

# Orientations

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- anime - accompagne techniquement et/ou financièrement - conduit des études - fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	- soutiennent les initiatives et les projets. - facilitent la promotion des savoir-faire	État et ses établissements (Agence de l'Eau) Régions et Départements Organismes agricoles et coopératives Instituts techniques et de formation Universités et organismes de recherche SAFER Abattoirs et autres unités de production

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Réaliser des analyses d'opportunité de méthanisation agricole.
- Mettre en place le concours « prairies fleuries » sur le territoire du Parc.
- Soutenir les manifestations organisées dans les fermes pour « la nuit de l'agro écologie ».
- Mettre en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques concernant la gestion extensive des prairies

## MESURE N°3. SOUTENIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**En déclinaison des orientations nationales, le Parc national, les signataires de la charte et ses partenaires s'engagent à accompagner le développement de la part des exploitations et des surfaces agricoles occupées par l'agriculture biologique sur le territoire. Un plan d'action spécifique est élaboré.**

Le premier volet concerne le développement de la production en agriculture biologique par la structuration de ses filières. L'objectif est de lever les freins au changement de modèle agricole par un accompagnement des agriculteurs et par le biais de filières porteuses à même d'assurer une viabilité économique. Il s'agit en premier lieu de réaliser une enquête amont-aval. Elle doit permettre d'évaluer, côté production (amont), le potentiel de changement de pratiques agricoles et la capacité de développement de l'agriculture biologique. Côté aval, il s'agit de rechercher les filières porteuses du territoire permettant de dynamiser les conversions, puis, par la suite, de travailler sur les filières en création, leur structuration, la valorisation de leur potentiel, ou l'accompagnement de leur émergence. Cette mesure est mise en œuvre en lien avec la mesure 4 relative à la structuration collective de filière (production et transformation).

Le second volet porte sur la dynamisation de l'activité agricole et rurale du territoire par le biais de l'agriculture biologique. Une veille foncière spécifique est prioritaire pour favoriser les installations en agriculture biologique et

# Orientations

maintenir le parcellaire en bio via les outils de la transmission. De même, l'identification puis le soutien des activités de transformation et distribution des produits biologiques en lien avec le secteur de l'artisanat et de la distribution, en accompagnement des démarches d'approvisionnement local et de certification bio, constituent un levier pour développer le tissu rural. Cet axe de travail est à articuler avec les démarches pour développer la transformation locale.

Le troisième renforce la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité\* par l'agriculture biologique : il s'agit de favoriser le maintien des milieux remarquables préservés et façonnés par l'agriculture depuis des générations. En particulier, le soutien à la filière bio à l'herbe est prioritaire : bovins, agneaux d'herbes... en lien avec les mesures précédentes. Cet axe est prioritairement mis en œuvre en cœur.

Un comité de pilotage est mis en place à l'échelle du parc national pour suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions « Bio ». Il associe l'ensemble des partenaires de l'agriculture biologique. Il est animé par l'établissement public.

L'objectif visé est d'atteindre 20% de la SAU cultivée en bio sur le territoire à l'échéance de la charte, avec une trajectoire moyenne annuelle de progression de 1000 ha/an sur l'ensemble du territoire.

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- anime et coordonne	- soutiennent les initiatives et les projets	État et ses établissements (Agence de l'Eau)
- accompagne techniquement et/ou financièrement.	- facilitent la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	Régions et Départements
- conduit des études		Organismes de l'agriculture
- fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes		Autres organismes agricoles d'agriculteurs

## EXEMPLES D'ACTIONS

- Réaliser des diagnostics de fermes, des animations et sensibilisation, formations etc. avec les partenaires de la conversion bio.
- Développer la consommation de produits bio au sein de la restauration collective du territoire.
- Développer des infrastructures écologiques par le biais des fermes bio : diagnostics biodiversité dans des fermes bio pilotes et réalisation d'aménagements écologiques en lien avec les enjeux identifiés.

[...]

Pages 121 à 127

Référence ID de l'article : #6076

Auteur : Tessa Vernier

Page 4 / 5

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 01-07-2024 10:14

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2083&id=10773&artlang=fr>

# Orientations

Dernière mise à jour : 2020-07-10 11:23